

Séance du jeudi 16 avril 2026

Membres en exercice

: 15

Date de la convocation: 09/04/2026

Présents : 14

seize avril deux mille vingt-six , l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du conseil municipal.

Votants: 15

Secrétaire de séance:

Édith ESCOURROU

Présents : Hélène BENAZET - TOUZAN, Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Édith ESCOURROU, Julien ESCOURROU, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda Maria PENELA, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO, Anne - Erell TOR

Représentés: Dominique COMBE représenté par Anick COMBE

Excusés:

Absents:

Objet: Vote du budget communal 2026 - ETAT 1259 - DE_2026_0033

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré,

Madame le maire, **Béatrice BORT**





COMMUNE : **172 HOMPS**
 ARRONDISSEMENT : **11 NARBONNE**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC NARBONNE**

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition provisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	881 023	64,83	159,57	884 200	573 227	64,83 %	573 227
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	20 631	115,82	257,13	20 700	23 975	115,82 %	23 975
Taxe d'habitation (TH)	397 710	24,10	56,41	332 500	80 133	24,10 %	80 133
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	677 335		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)			Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition provisionnelles 2026	Produit référence 2026 (col. 4 x col. 2 x col. 3)	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	677 335

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Produit total souhaité	9	
677 335		64,83 %
677 335 =	1,000000	115,82 %
Produit total de référence (total colonne 5)		24,10 %

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

Total des produits attendus

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur
	13 270			38 443	0	0	- 111 988
Total							

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	677 335	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-60 275	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	617 060
---	---------	---	---	---------	---	---	---------

A CARCASSONNE

Le 11 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
DAVID PESSAROSI



Le 17/04/2026
 Pour la Commune,
Béatrice BORT-Maire

Date de transmission de l'acte: 23/04/2026
 Date de réception de l'AR: 23/04/2026
 011-211101720-DE 2026_0033-DM

Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.